

**Séance du Conseil de Ville**  
**du 29 juin 2026, à 19 h 00**  
**Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 5 / 2026**

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 04 du 1er juin 2026
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Approbation des comptes communaux 2025
7. Demande d'un crédit CHF 1'950'000.- pour l'assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment scolaire du Châtelet
8. Demande d'un crédit-cadre 2026-2029 CHF 1'250'000.- pour le remplacement et l'achat de véhicules, machines et outillage pour la Voirie communale et le service
9. Développement de la motion 5.02/26 « Mérites sportifs et culturels », Le Centre, M. Serge Beuret
10. Développement du postulat 4.01/26 « Favoriser les conditions cadres pour une culture biologique à large échelle de champignons alimentaires, thérapeutiques et détoxifiants en Ville de Delémont. Une option d'avenir? », UDC, M. Dominique Bättig
11. Réponse à la question écrite 2.04/26 « Y-a-t'il "de l'eau dans le gaz" dans les relations entre le promoteur de l'Ecoquartier et les Services industriels de Delémont? », PLR et PVL, M. Pascal Domont
12. Réponse à la question écrite 2.05/26 « Désenchantement du phénomène des "nouveaux frontaliers". Il faudra prendre des mesures. », UDC, M. Dominique Bättig
13. Réponse à la question écrite 2.06/26 « Accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite: un dossier définitivement enterré? », CS-POP et Vert-e-s, Mme Mélane Woudman
14. Réponse à la question écrite 2.07/26 « Prix du gaz: de 13% de baisse à quelle hausse? », PLR et PVL, M. Nicolas Kocher
15. Réponse à la question écrite 2.08/26 « Peut-on installer des pompes à chaleur (PAC) presque partout? », PSD-JSJ, M. Marc Ribeaud
16. Rapport de réalisation des motions 5.01/25 « Réorganisation structurelle de l'administration communale » et 5.08/25 « Suppression de 14 EPT et impact sur les prestations à la population et sur l'administrationdes précisions svp! »
17. Divers

## 1. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

**Mme Suzanne Maître-Schindelholz**, présidente, ouvre la cinquième séance de l'année 2026 et souhaite de bons débats aux membres du Conseil de Ville. Elle félicite les organisateurs de Delémont'BD pour le succès du festival et adresse également ses félicitations aux sportives et sportifs méritants de la Ville, qui ont été honorés le 11 juin. Elle informe le Conseil de Ville qu'aucune séance ne sera tenue en août et que la reprise des séances est fixée au 28 septembre.

## 2. APPEL

### Conseil de Ville

35 membres sont présent·e·s

Mme, M., Suzanne **Maître-Schindelholz**, présidente, Noémie **Chiffelle Lachat**, 1ère vice-présidente, Patrick **Frein**, 2e vice-président, Christine **Domont**, scrutatrice 1, Matthieu **Weissbrodt**, scrutateur 2

Mme, M., Vincent **Barraud**, Luis **Bartolomé**, Dominique **Bättig**, Florian **Battilotti**, Céline **Blaser**, Maël **Bourquard**, Dominique **Bugnon**, Sophie **Chevrey Schaller**, Steve **Claude**, Patrick **Comment**, Martine **Duplain**, Jessy **Gigandet**, Florine **Jardin**, Thierry **Kamber**, Asad-Uz-Zaman **Kazi**, Nicolas **Kocher**, Jean-François **Lovis**, Grégoire **Mertenat**, Julien **Paratte**, Céline **Petermann**, Jacques **Riat**, Marc **Ribeaud**, Michel **Rion**, Olivier **Schaller**, Loïc **Schindelholz**, Vivien **Schmid**, Maria Teresa **Sepulveda Rebetez**, Mansouratou **Sokpolie**, Mehmet **Suvat**, Mélane **Woudman**.

**Excusé·e·s** : Mme, M., Iskander **Ali**, Jordan **Ali**, Serge **Beuret**, **Brulhart** Pierre, Pascal **Domont**, Khelaf **Kerkour**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Laurence **Studer**, Colin **Vollmer**, Aliou **Wade**.

### Conseil communal

M. Christophe **Badertscher**, Département de l'énergie et des eaux

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chapuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

M. Claude **Schlächter**, Département de la culture, des sports et des écoles

### Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

### Huissier

M. Olivier **Caillet**

## 3. PV N° 04 DU 1ER JUIN 2026

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2026 est accepté à la majorité évidente.

## 4. QUESTIONS ORALES

**Mme Christine Domont**, PLR et PVL, demande si le Service de la cohésion sociale a mis en place des mesures particulières en faveur des personnes âgées, particulièrement exposées lors des épisodes de canicule. Elle évoque notamment la possibilité de contacts téléphoniques ou de visites ponctuelles auprès des personnes seules à domicile.

**M. Patrick Chapuis** indique que la Commune a anticipé la prolongation de l'épisode de canicule en adressant un courrier à toutes les personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1'500 personnes, afin de leur transmettre des recommandations en matière de prévention. Il précise qu'aucun suivi téléphonique systématique n'a été organisé, notamment en raison des ressources nécessaires pour contacter l'ensemble des personnes concernées. Il relève que certaines personnes bénéficient de soins à domicile ou disposent d'un entourage et indique que la Commune réfléchit à la mise en place de mesures spécifiques, notamment au regard de la probabilité que de tels épisodes se répètent à l'avenir.

**Mme Christine Domont**, PLR et PVL, est satisfaite.

**M. Dominique Bättig**, UDC, se réfère à des articles récents consacrés aux conditions d'accès à l'indigénat communal et demande si, parmi les dossiers de naturalisation qui doivent être approuvés, aucun dossier antérieur n'a fait l'objet d'un refus d'entrée en matière.

**M. Damien Chappuis**, maire, répond qu'à sa connaissance, aucun refus d'entrée en matière n'a été prononcé.

**M. Dominique Bättig**, UDC, est satisfait.

**Mme Noémie Chiffelle Lachat**, PSD-JSJ, attire l'attention sur la sécurité routière à la rue du Vieux-Château, notamment dans les secteurs dépourvus de marquage. Elle relève que certains automobilistes coupent régulièrement les virages et empiètent sur la voie opposée et demande si un marquage ou une autre mesure pourrait être mis en place afin d'améliorer la sécurité.

**M. Emmanuel Koller** indique que des comportements liés à des vitesses inadaptées et à l'empiètement sur le trottoir abaissé ont effectivement été constatés. Il annonce que son Département demandera un marquage supplémentaire afin de mieux délimiter la voie de circulation et le trottoir mixte réservé aux piétons et aux cyclistes. Il précise que des lignes blanches seront notamment ajoutées au milieu de la chaussée dans les virages afin d'éviter que les automobilistes ne les coupent. Il indique également que la Police administrative sera sollicitée pour installer le « radar sympa », en particulier à l'approche du giratoire dans les deux sens.

**Mme Noémie Chiffelle Lachat**, PSD-JSJ, est satisfaite.

**Mme Mansouratou Sokpolie**, PSD-JSJ, s'interroge sur le contrôle du respect des standards Minergie Plus et de la certification 2020 dans les logements de l'Écoquartier. Elle demande si le Conseil communal envisage d'instaurer un permis d'habiter afin de garantir la conformité et le confort énergétique des logements. Elle relève que plusieurs habitants, dont elle-même, sont confrontés à des coûts de chauffage anormalement élevés par rapport aux performances annoncées et estime qu'un tel permis offrirait une garantie aux habitants, qui ne disposent pas nécessairement des compétences nécessaires pour contrôler ces éléments.

**M. Emmanuel Koller** précise que le permis d'habiter existe dans certains cantons, notamment le Valais, mais que cette possibilité n'a pas été retenue lors de la récente révision de la législation cantonale, notamment en raison de la charge supplémentaire qu'elle représenterait pour les communes. Il rappelle que les contrôles sont déjà effectués dans le cadre de la procédure de permis de construire. Concernant l'Écoquartier et les questions liées à la performance énergétique, il indique que le Département de l'énergie et des eaux suit le dossier, que des séances d'information ont été organisées et que la procédure se poursuit. Il précise que la Commune ne peut pas instaurer elle-même un permis d'habiter contraire au droit cantonal et au droit supérieur.

**Mme Mansouratou Sokpolie**, PSD-JSJ, est satisfaite.

**M. Michel Rion**, CS-POP et VERT·E·S, revient sur la consultation fédérale « Transport 45 » et relève que le projet ArcExpress, qui vise à améliorer la liaison ferroviaire entre La Chaux-de-Fonds et Bâle via les Franches-Montagnes et Delémont, n'y figure plus alors qu'il avait été validé pour 2035. Il estime que cet abandon compromet une opportunité importante d'améliorer les liaisons ferroviaires de Delémont avec les autres pôles régionaux et demande quelles démarches la Commune entend entreprendre, notamment en coordination avec le Canton et les autres partenaires, dans le cadre de la consultation.

**M. Damien Chappuis**, maire, considère ArcExpress comme un enjeu majeur pour la mobilité régionale et indique que la Ville entend défendre activement le projet. Il précise que la Commune prendra position dans le cadre de la consultation fédérale auprès de l'Office fédéral des transports, en coordination avec les Chemins de fer du Jura et l'association ArcExpress. Il souligne que l'objectif est de démontrer l'importance de la mobilisation en faveur du projet, notamment auprès des autorités cantonales, des associations, des milieux économiques et de la population. Il relève que, dans le programme actuellement soumis à consultation, le seul projet retenu pour le Jura est une nouvelle halte au Noirmont, ce qu'il considère insuffisant au regard des besoins du canton. Il indique que des alliances seront également recherchées avec les partenaires régionaux, notamment au sein des conférences de transports de Suisse occidentale, du nord-ouest et de Suisse centrale, afin de soutenir une intervention coordonnée auprès des Chambres fédérales. Il assure que la Ville suivra le dossier de près et défendra les intérêts de Delémont et du Jura.

**M. Michel Rion**, CS-POP et VERT·E·S, est satisfait.

**Mme Maria Teresa Sepulveda-Rebetez**, CS-POP et VERT·E·S, remercie la Commune pour l'installation de quatre grandes poubelles au parc du Righi. Elle attire toutefois l'attention sur plusieurs fontaines publiques, notamment au parc du Righi et à proximité de la Migros, qui sont régulièrement dépourvues d'eau et encombrées de déchets. Elle demande si cette situation est liée à une volonté d'économiser l'eau, à un problème de gestion ou à un manque de ressources et relève l'intérêt de ces installations pour permettre aux enfants de se rafraîchir durant les fortes chaleurs.

**M. Emmanuel Koller** explique que la Voirie effectue des tournées trois à quatre fois par semaine pour nettoyer les abords des fontaines et retirer les déchets présents en surface. Tous les quinze jours environ, les fontaines sont vidées afin de permettre un nettoyage plus approfondi et l'évacuation des déchets présents au fond.

Concernant spécifiquement la fontaine du Righi, il prend note de l'absence d'eau et indique qu'il va se renseigner sur la situation, compte tenu notamment des températures élevées.

**Mme Maria Teresa Sepulveda-Rebetez**, CS-POP et VERT·E·S, est satisfaite.

**M. Nicolas Kocher**, PLR et PVL, demande pourquoi les jets d'eau de la place de la Gare ne sont pas activés malgré les fortes chaleurs. Il souhaite savoir si cette situation résulte d'un problème technique, d'une décision des autorités ou du chantier de rénovation de l'immeuble situé à l'angle de la place.

**M. Christophe Badertscher** confirme que les jets d'eau sont normalement utilisés durant l'été et les périodes de canicule, mais qu'ils n'ont pas encore été mis en service cette année en raison du chantier, qui nécessite de maintenir des passages suffisants pour les piétons. Il indique que, la gêne liée aux travaux diminuant, une remise en service pourrait intervenir durant l'été, notamment en cas de nouvelle période de forte chaleur. Il précise toutefois que cette installation est techniquement complexe et nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée, ce qui rend une activation et une désactivation fréquentes, peu pratiques et coûteuses.

**M. Nicolas Kocher**, PLR et PVL, est satisfait.

**Mme Jessy Gigandet**, PCSI, demande un état d'avancement du déplacement de la sculpture Saturne d'André Ramseyer, dont le principe a été accepté par le Conseil de Ville en janvier. Elle souhaite connaître les emplacements étudiés ou retenus ainsi que le calendrier prévu. Elle rappelle que cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large de valorisation du patrimoine artistique communal, notamment au travers du projet de balade des sculptures.

**M. Claude Schlüchter** indique que le délai de traitement de la motion est respecté. Il précise que la sculpture sera définitivement installée le long du chemin de promenade situé derrière l'EMS et que, sous réserve de la coordination avec le Département UETP et la Voirie, le déplacement devrait être réalisé d'ici la fin de l'été. Il précise que le postulat lié à cette démarche sera également mis en œuvre dans le même calendrier.

**Mme Jessy Gigandet**, PCSI, est satisfaite.

**M. Loïc Schindelholz**, PLR et PVL, attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les bars et établissements publics de Delémont, notamment depuis la fermeture de l'El Nouar. Il relève que plusieurs établissements n'ouvrent plus au-delà de 1 h 30 et estime que l'offre nocturne s'est fortement réduite. Il demande si la Ville entend prendre des mesures pour soutenir les établissements et faciliter les prolongations d'ouverture entre minuit et 3 h. Il s'interroge également sur l'opportunité de disposer d'un bar de nuit régulier et généraliste dans la Vieille Ville.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que la Ville n'a pas pris de mesures visant à limiter les horaires d'ouverture et que la réduction des ouvertures nocturnes résulte principalement de l'évolution des habitudes et de la clientèle. Il relève qu'avant la pandémie, environ 170 demandes de prolongation d'ouverture étaient traitées chaque année. Ce nombre est tombé à 60 durant la période Covid, puis est remonté à environ 150 en 2022-2023 avant de se stabiliser aujourd'hui autour de 90 demandes annuelles. Il constate que les demandes concernent désormais principalement des manifestations et événements ponctuels. Les restaurateurs ont également fait état d'une baisse durable de la fréquentation en soirée, rendant économiquement plus difficile le maintien d'horaires tardifs, notamment en raison des coûts de personnel. Il relève que certains établissements ont dû procéder à des licenciements ou fermer, et il indique que la Ville entretient un dialogue avec les milieux économiques locaux, notamment l'Union des commerçants de Delémont et le Groupement des commerçants de la Vieille Ville. Une rencontre spécifique avec les restaurateurs est prévue afin de mieux comprendre leurs difficultés et leurs besoins. Il rappelle que la Ville reste disponible pour accompagner les exploitants dans leurs demandes d'autorisation mais estime qu'elle n'a pas vocation à créer elle-même un établissement de nuit.

**M. Loïc Schindelholz**, PLR et PVL, est satisfait.

**M. Vincent Barraud**, PSD-JSJ, demande quand la politique communale du logement, annoncée depuis plusieurs années, sera présentée au Conseil de Ville.

**M. Patrick Chapuis** indique que l'élaboration de cette politique a été ralentie durant le premier semestre 2026, les ressources du Département CSJL ayant dû être consacrées à d'autres dossiers jugés prioritaires. Il rappelle qu'une feuille de route avait été élaborée sur la base de sept objectifs généraux issus du plan d'aménagement local, de sa conception directrice, d'analyses réalisées en 2020 et de l'étude Wüest Partner de 2024. Environ 25 mesures avaient été identifiées pour atteindre ces objectifs. Il indique qu'une étude sur les loyers pratiqués à Delémont et la situation financière des ménages a également été réalisée afin de définir

une cible de loyers modérés applicable notamment à certains logements communaux, aux logements de coopératives participantes et à certains projets privés soumis à un règlement de quartier. Ces travaux ont été intégrés à un projet de règlement d'attribution et discutés avec plusieurs partenaires, notamment l'Office fédéral du logement, l'ASLOCA, les gérances immobilières, les services sociaux et les coopératives. Il précise que le dossier doit encore être actualisé et finalisé dans un rapport détaillé. Le règlement d'attribution des logements à loyer modéré est actuellement soumis à une vérification formelle par les juristes de l'administration communale et l'ASLOCA. Le Département CSJL prévoit de présenter au Conseil communal, dans le courant de l'automne, le projet de politique communale du logement ainsi que le règlement d'attribution, lequel sera ensuite soumis au Conseil de Ville pour validation.

**M. Vincent Barraud**, PSD-JSJ, est satisfait.

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, demande si le Conseil communal entend favoriser un accès abordable à l'habitat individuel dans le cadre du développement du plan spécial du Cras-des-Fourches, dont la réalisation devrait être confiée à un promoteur privé. Il souhaite connaître les conditions envisagées pour atteindre cet objectif.

**M. Emmanuel Koller** indique que la Ville souhaite permettre la réalisation d'un projet résidentiel de qualité comprenant des maisons jumelées groupées, destinées prioritairement aux ménages locaux. Le projet devra répondre à plusieurs objectifs : proposer une offre adaptée au marché local, assurer une cohérence urbanistique, architecturale et paysagère, intégrer des principes de durabilité et d'innovation pragmatique, permettre une certaine flexibilité dans les aménagements intérieurs et garantir un rapport prix-produit compatible avec le marché local. Il précise que les propositions devront permettre à des familles disposant de revenus moyens d'acquérir un logement à un coût raisonnable. Les acquéreurs pourront notamment adapter certaines finitions intérieures, telles que la cuisine, les installations sanitaires ou le carrelage, en fonction de leur budget. Il indique que des recherches ont été effectuées sur les prix actuels des maisons à Delémont, avec des exemples allant d'environ CHF 790'000.- à CHF 970'000.- pour différents types de maisons individuelles ou jumelées. Concernant la mise à disposition du terrain, il précise que le Conseil communal privilégie une vente à l'entreprise présentant la meilleure proposition au regard de l'ensemble des critères de l'appel d'offres. Il estime que le promoteur aura intérêt à proposer des prix compatibles avec le marché afin de garantir la commercialisation des logements. Il rappelle enfin que le Conseil de Ville sera consulté au moment opportun et qu'un message lui sera soumis afin de présenter les critères retenus pour l'appel d'offres et permettre les décisions de principe nécessaires.

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, est satisfait.

## 5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**M. Dominique Bättig**, UDC, estime que la procédure actuelle de naturalisation communale, qu'il qualifie d'anonyme, bureaucratique et collective, est archaïque. Il souhaite que chaque personne demandant l'accès à l'indigénat communal puisse se présenter personnellement devant le Conseil de Ville, afin que celui-ci puisse connaître ses motivations et mieux prendre en compte la diversité des situations individuelles. Il considère qu'une personnalisation de la procédure serait davantage respectueuse des personnes concernées.

**M. Damien Chappuis**, maire, précise que l'intervention de M. Bättig ne constitue pas une demande formelle. Il rappelle que, si ce dernier souhaite modifier la procédure, il dispose de la possibilité de déposer une intervention parlementaire qui pourra être examinée par le Conseil de Ville.

**M. Jacques Riat**, PSD-JSJ, relève qu'il n'est pas spécialiste de la procédure, mais rappelle que les personnes concernées sont entendues dans le cadre de celle-ci. Il indique qu'une enquête est réalisée et que les personnes font l'objet d'une audition et de visites avant que les propositions de naturalisation ne soient soumises au Conseil communal, puis au Conseil de Ville pour ratification. Il considère dès lors qu'il est inexact d'affirmer que les personnes ne sont pas auditionnées et précise que le Législatif intervient après un examen préalable des dossiers et des personnes concernées. Il estime que toute modification de la procédure devrait faire l'objet d'une intervention formelle.

### DÉCISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de :

- **Monsieur Baroudi ERROUANE**, son épouse **Imene DAKICHE** et leurs enfants **Aya, Syrine, et Sarah**
- **Monsieur Lambert KASAEV**
- **Madame Angela MALANDA**
- **Madame Ronahi MOHAMMAD AHMED**

- **Madame Aimée NSÉKÉ**
- **Madame Arlinda OSDAUTAJ**
- **Madame Amela PAJAZITI**
- **Monsieur Tashi Sonam PEMADONGPA et son enfant Tenzin**

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## **6. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2025**

Entrée en matière :

**M. Damien Chappuis**, maire, présente les comptes communaux 2025, qui bouclent sur un bénéfice de 328'395.- CHF au compte général, contre un déficit budgété de 466'851.- CHF. Les services autofinancés présentent également un résultat positif de 467'313.- CHF, portant le résultat global à 795'708.- CHF. Avant l'attribution de 6 millions CHF à la réserve de politique budgétaire, le bénéfice effectif de l'exercice s'élève à environ 6,3 millions CHF. Les fonds passent ainsi de 34,8 à 41,4 millions CHF. M. Chappuis explique que l'amélioration du résultat provient principalement des revenus fiscaux, qui atteignent 48,8 millions CHF, soit 6 millions CHF de plus que prévu. Cette progression comprend notamment 2,9 millions CHF de corrections et variations relatives aux années fiscales antérieures, 1,5 million CHF de progression des impôts sur les gains immobiliers et 1,6 million CHF d'autres variations fiscales favorables. Il souligne toutefois qu'une part importante de ces recettes présente un caractère exceptionnel et ne peut donc pas servir de base durable aux prévisions futures. En neutralisant ces éléments, les comptes 2025 seraient pratiquement à l'équilibre, ce qui constitue néanmoins un signe de résorption du déficit structurel observé ces dernières années. Il relève également les efforts réalisés en matière de maîtrise des charges. Celles du personnel sont inférieures de 2,8 % au budget, soit environ 700'000.- CHF de moins que prévu, et diminuent de 1,72 % par rapport aux comptes 2024, malgré le renchérissement accordé au personnel. Les effectifs sont passés de 189,1 à 176,6 EPT depuis le début de la législature, soit une diminution de 12,5 EPT réalisée principalement dans le cadre des départs naturels. Les investissements s'élèvent à 6,9 millions CHF, dont 3,3 millions CHF pour les Services industriels de Delémont. Leur niveau inférieur au budget s'explique notamment par le report du projet de nouvelle école des Arquebusiers, qui demeure une priorité pour les prochaines années. Le maire estime que la marge de manœuvre financière retrouvée permettra de réaliser ce projet sans recourir excessivement à l'endettement. L'endettement brut diminue de 170,6 à 166 millions CHF, avec un taux d'intérêt moyen de 1,2 %. Il relève toutefois que la situation financière reste fragile, notamment en raison des charges de transfert dans les domaines de l'enseignement, de l'action sociale et des assurances sociales, qui dépassent 44 millions CHF et progressent plus rapidement que les revenus. Il annonce enfin un projet de modernisation de l'administration communale visant à améliorer l'efficacité des processus et à mieux cibler l'allocation des ressources humaines sur les missions essentielles. Il estime que les comptes 2025 offrent une base plus solide pour poursuivre les investissements dans les écoles, les infrastructures et la transition énergétique, sans pour autant justifier un relâchement des efforts. Il remercie le personnel communal ainsi que le chef du Service financier, M. Pierre Bersier, et son prédécesseur, M. Jean Froidevaux, pour le travail accompli.

**M. Olivier Schaller**, Le Centre, présente l'analyse de la Commission de gestion et vérification des comptes. Il indique que celle-ci considère les comptes 2025 comme satisfaisants, tout en soulignant que l'amélioration financière demeure fragile et ne résout pas les problèmes structurels. Il relève notamment les effets positifs de la réévaluation des immeubles menée depuis trois ans, qui représente au total environ 5,3 millions CHF. La commission constate une bonne maîtrise générale des dépenses et une amélioration de l'autofinancement. Il relève que, pour la deuxième année consécutive, les investissements ont été entièrement autofinancés et qu'aucun nouvel emprunt n'a été nécessaire. La dette diminue légèrement, mais l'insuffisance d'autofinancement cumulée depuis 2020 dépasse encore 18 millions CHF. Il attire l'attention sur les investissements futurs, estimés à environ 16 millions CHF par année entre 2026 et 2029, ainsi que sur l'évolution des charges d'intérêts. Il estime que celles-ci pourraient augmenter d'environ 550'000.- CHF entre 2025 et 2027 en raison du renouvellement des emprunts arrivant à échéance. Il relève également plusieurs risques, notamment la diminution probable des rattrapages fiscaux, l'incertitude économique et la disparition du remboursement de la dette du gaz, inscrit à hauteur de 723'000.- CHF au budget 2026. Concernant le personnel, il souligne que le tableau comparatif des EPT ajouté au rapport permet de suivre l'évolution du personnel titulaire et des autres catégories de personnel. Il constate une diminution de 4,75 EPT entre 2024 et 2025 et une baisse des charges salariales d'environ 424'000.- CHF. Il relève enfin certaines questions relatives au respect des directives, notamment l'absence d'attribution au fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau et l'évolution du financement de l'éclairage public. Il conclut que les indicateurs financiers s'améliorent, mais que l'endettement reste élevé, que les investissements demeurent faibles et que plusieurs indicateurs restent dans des zones orange ou rouge. La Commission considère 2025 comme une excellente année de consolidation, mais pas encore comme le retour à une situation financière durablement saine. Elle recommande l'approbation des comptes.

**M. Nicolas Kocher**, PLR et PVL, indique que son groupe soutient l'entrée en matière et salue l'amélioration de la situation financière ainsi que les efforts de maîtrise des dépenses. Il estime toutefois que la situation reste préoccupante en raison du niveau élevé de la dette, de la faiblesse des investissements et de la dépendance à des rentrées fiscales extraordinaires. Il relève notamment que les rattrapages fiscaux ne constituent pas des recettes pérennes et que la progression des impôts de l'exercice pourrait entraîner une diminution de ces rattrapages dans les prochaines années. Il pense que les indicateurs financiers restent globalement moyens à mauvais et encourage le Conseil communal à poursuivre ses efforts. Il suggère également de simplifier la présentation des comptes afin d'en améliorer la lisibilité, notamment par une présentation synthétique par nature, fonction et service autofinancé. Le groupe recommande l'approbation des comptes.

**M. Patrick Frein**, Le Centre, se réjouit du résultat 2025 et remercie le personnel communal pour les efforts réalisés en matière de maîtrise des charges. Il estime toutefois que l'équilibre financier n'est pas encore assuré et qu'il serait prématuré de considérer la situation comme définitivement assainie. Il souligne que les rattrapages fiscaux ont fortement contribué au résultat mais que leur caractère exceptionnel impose de rester prudent. Il relève également l'incertitude concernant les taux d'intérêt et le poids du service de la dette. Il rappelle que l'insuffisance d'autofinancement cumulée depuis 2020 atteint 18 millions CHF et limite la capacité de la Ville à investir et à développer ses infrastructures. Il estime que la prudence reste donc nécessaire et que les efforts d'économie doivent se poursuivre. Le Centre acceptera les comptes.

**M. Luis Bartolomé**, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe accepte l'entrée en matière et les comptes. Il considère le résultat positif et l'attribution de 6 millions CHF à la réserve comme réjouissants, tout en relevant la contribution de plusieurs éléments exceptionnels. Il estime que la politique menée pour améliorer les finances porte ses fruits, mais relève que la capacité d'investissement reste faible. Il encourage le Conseil communal à renforcer le pilotage des investissements afin de réduire les écarts entre les montants prévus et réalisés. Il souligne que les incertitudes concernant les recettes fiscales peuvent compliquer l'élaboration des budgets et entraîner des arbitrages touchant notamment les associations culturelles, sportives et sociales ainsi que les prestations communales. Il relève la diminution des charges de personnel et se félicite de l'intégration d'un tableau détaillé des EPT dans le rapport. Il constate que certaines réductions concernent notamment les fonctions de conciergerie et certains postes administratifs. Il pense qu'un outil de pilotage permettant d'évaluer les conditions de travail du personnel communal serait pertinent.

**M. Jean-François Lovis**, PCSI, indique que son groupe accueille favorablement les comptes 2025. Il souligne que l'exercice se termine avec un bénéfice de 328'395.- CHF alors qu'un déficit était prévu et que le résultat avant attribution à la réserve atteint environ 6,3 millions CHF. Il relève toutefois le caractère exceptionnel d'une partie des recettes fiscales et estime qu'une gestion prudente reste nécessaire. Il salue en revanche les progrès réalisés dans la maîtrise des dépenses, notamment la diminution des charges de personnel et des EPT. Il considère que la création de la réserve de politique budgétaire de 6 millions CHF renforce les fonds propres et améliore la capacité de la Ville à faire face aux imprévus. Il relève également la diminution de la dette, tout en soulignant que son niveau reste élevé. Il appelle à une gestion rigoureuse des futurs investissements, notamment du projet Gare Sud, et rappelle que l'amélioration des finances doit également contribuer à améliorer les conditions de vie de la population. Son groupe soutient à l'unanimité l'approbation des comptes.

**M. Dominique Bättig**, UDC, exprime des réserves quant au résultat présenté. Il considère que les rattrapages fiscaux et autres recettes extraordinaires donnent une image temporairement favorable des finances et estime qu'il faut éviter de considérer cette amélioration comme durable. Il insiste sur la nécessité d'un impôt qu'il estime juste et acceptable pour la population et s'interroge sur l'utilisation de recettes exceptionnelles pour compenser des difficultés de gestion. Il estime que des réformes structurelles et une amélioration du fonctionnement de l'administration restent nécessaires. Il considère que l'amélioration du résultat ne doit pas diminuer la volonté de procéder aux restructurations annoncées. Il souhaite que la Ville s'oriente vers une croissance économique durable plutôt que de dépendre de corrections fiscales et de variations exceptionnelles. Il annonce qu'il ne soutiendra pas les comptes.

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, indique que le groupe socialiste accepte les comptes et rejoint largement l'analyse de la Commission de gestion et vérification des comptes. Il s'interroge toutefois sur la préparation des prochains budgets, alors que les effectifs et plusieurs charges variables ont déjà été réduits et que les charges d'intérêts, les annuités et l'indexation des salaires devraient augmenter. Il demande au Conseil communal comment il entend équilibrer les prochains exercices alors que les recettes extraordinaires ne pourront vraisemblablement pas être reconduites.

**M. Damien Chappuis**, maire, relève que plusieurs interventions convergent sur le constat d'une amélioration réelle mais fragile. Il rappelle que, sans les recettes extraordinaires, les comptes auraient été pratiquement à l'équilibre, ce qui constitue néanmoins une amélioration par rapport aux exercices précédents. Il souligne que la maîtrise des charges résulte d'un travail engagé depuis plusieurs années et que les effets des mesures d'assainissement apparaissent progressivement dans les comptes. Il rappelle toutefois la forte volatilité des recettes fiscales et précise que la Commune dépend des estimations et informations transmises par le Canton,

qui est compétent pour les taxations. Il indique que le Conseil communal travaille déjà sur les pistes à envisager pour les prochains budgets et qu'un important travail préparatoire sera réalisé, notamment avec la Commission des finances. Il confirme que la modernisation de l'administration constituera un élément important de cette démarche. Il conclut que la situation financière est plus favorable que les années précédentes, mais que des efforts restent nécessaires pour atteindre une situation durablement saine. Il prend acte des différentes remarques formulées et remercie le Conseil de Ville pour ses interventions.

[Entrée en matière non combattue]

Discussion de détail :

Fonction 0 [Personne ne prend la parole]

Fonction 1

**M. Loïc Schindelholz**, PLR et PVL, relève que le nouveau fonctionnement de la Police permet une économie d'environ 158'000.- CHF par rapport aux comptes 2024 et de 202'000.- CHF par rapport aux comptes 2023. Il constate toutefois que la charge nette du centre d'imputation de la Police atteint environ 2,1 millions CHF contre 2 millions CHF au budget, notamment en raison d'un contrat de prestations avec la Police cantonale de 700'000.- CHF au lieu des 480'000.- CHF prévus. Il demande si le nouveau modèle entraînera des coûts supplémentaires à l'avenir et si le montant du contrat avec la Police cantonale est stabilisé. Il souhaite également savoir si les économies réalisées sur les charges de personnel communal compenseront durablement les coûts externes et demande qu'une vision claire du coût net de la réorganisation soit présentée dans les prochains budgets.

**M. Damien Chappuis**, maire, précise que l'exercice 2025 constitue une période transitoire et que le nouveau modèle sera stabilisé dès 2026. Les charges de personnel communal continueront de diminuer, tandis que le contrat de prestations avec la Police cantonale augmentera. Il précise que la Commune disposera de sept personnes à plein temps, personnel administratif compris, tandis que le contrat avec la Police cantonale représentera 12 EPT. Le coût correspondant atteindra environ 1,44 million CHF en 2026. Il souligne toutefois que cette hausse sera compensée par la diminution des charges de personnel communal, notamment grâce à la réduction des effectifs de la Police administrative et au recours à des agents disposant de formations et de niveaux salariaux différents. En tenant compte également des recettes supplémentaires provenant notamment des parcomètres et des amendes, le nouveau modèle devrait générer un avantage d'environ 300'000.- CHF pour la Municipalité. Il précise que cet effet ne sera pas pleinement visible dans les comptes 2026 mais apparaîtra dans les exercices suivants.

Fonction 2 [Personne ne prend la parole]

Fonction 3

**M. Dominique Bättig**, UDC, revient sur une subvention de 152'000.- CHF et demande à connaître le montant total des soutiens privés et des autres institutions dont bénéficie l'organisation concernée afin de pouvoir apprécier la répartition entre financement communal et financement externe.

**M. Claude Schlüchter** indique que, outre la contribution de la Ville, le Canton intervient à hauteur de 160'000.- CHF et de 40'000.- CHF directement. Il précise que ces montants transitent par l'État et se tient à disposition pour fournir des informations complémentaires.

Fonctions 4 à 6 [Personne ne prend la parole]

Fonction 7

**M. Vivien Schmid**, PLR et PVL, revient sur l'absence d'attribution au fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable, alors qu'une telle attribution est prévue par le règlement tarifaire. Il demande les raisons de cette absence et souhaite savoir si une attribution est prévue dans les comptes 2026.

**M. Christophe Badertscher** indique que le fonds concerné est correctement doté et sert notamment à financer le projet majeur du réservoir de Champateau. Il précise que le fonds sera progressivement dissous dans le cadre de la réalisation de ce projet et propose de transmettre une explication plus détaillée ultérieurement.

Fonctions 8 à 9 [Personne ne prend la parole]

**DÉCISION :** les comptes communaux 2025 sont acceptés par 33 voix contre 1.

## 7. DEMANDE D'UN CRÉDIT CHF 1'950'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT SCOLAIRE DU CHÂTELET

Entrée en matière :

**M. Claude Schlüchter** indique que le crédit concerne l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment du Châtelet, édifice du XVIIIe siècle classé monument historique et actuellement utilisé par plusieurs classes de

l'école primaire ainsi que par l'école ménagère de la Communauté du Collège. Il relève que l'état de la toiture est fortement dégradé et que les façades présentent également des fissures. Certaines fenêtres, datant des années 1950, sont très dégradées et ont déjà nécessité la mise en place de mesures d'urgence. Il estime que les réparations ponctuelles ne suffisent désormais plus et qu'un assainissement global est nécessaire afin de garantir la sécurité des usagers, préserver le patrimoine bâti et améliorer la performance énergétique du bâtiment. Il précise que le projet prévoit notamment la réfection complète de la toiture, le remplacement ou la restauration des fenêtres, l'isolation des combles et des façades ainsi que diverses mesures de sécurité. Ces interventions doivent permettre de réduire les pertes énergétiques et les émissions de CO<sub>2</sub> tout en respectant les exigences liées à la protection du patrimoine. Il indique que le crédit demandé s'élève à 1,95 million CHF et que des demandes de subventions seront déposées auprès des services cantonaux compétents afin de réduire la charge financière pour la Commune.

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe a pris connaissance de la demande de crédit et accepte l'entrée en matière. Elle estime que la description du projet est claire et approuve la volonté d'assainir énergétiquement le bâtiment. Elle relève également de manière positive le réemploi de matériaux prévu dans le projet et remercie le Conseil communal pour les éléments fournis dans la demande de crédit. Son groupe acceptera le crédit.

**M. Dominique Bättig**, UDC, estime que le projet ne suscite pas de remarque particulière mais s'interroge sur la possibilité de rechercher des financements complémentaires auprès de sponsors, de philanthropes ou de fondations. Il évoque également la possibilité de solliciter la population afin de contribuer à la préservation de ce bâtiment patrimonial.

**M. Claude Schlüchter** répond que ce type de démarche est déjà effectué par le Service des bâtiments. Il précise que des demandes sont régulièrement adressées à différentes fondations dans le cadre de projets liés au patrimoine. Certaines d'entre elles apportent parfois un soutien financier. Il confirme que cette démarche sera également entreprise pour le bâtiment du Châtelet.

[Entrée en matière non combattue]

Discussion de détail :

[Personne ne prend la parole]

**DÉCISION :** le crédit CHF 1'950'000.- pour l'assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment scolaire du Châtelet est accepté à l'unanimité.

## 8. DEMANDE D'UN CRÉDIT-CADRE 2026-2029 CHF 1'250'000.- POUR LE REMPLACEMENT ET L'ACHAT DE VÉHICULES, MACHINES ET OUTILLAGE POUR LA VOIRIE COMMUNALE ET LE SERVICE

Entrée en matière :

**M. Emmanuel Koller** rappelle l'importance de disposer d'un matériel adapté aux missions de la Voirie communale, notamment pour l'entretien des routes, des espaces publics, des terrains de sport, des espaces verts et des infrastructures communales. Il précise que le dernier crédit-cadre remonte à 2017 et est désormais entièrement utilisé. Le nouveau crédit, initialement prévu en 2022, a été différé afin de permettre une analyse approfondie des besoins du service et des évolutions technologiques. Il indique que le crédit proposé doit permettre de maintenir un service public efficace tout en maîtrisant les coûts à long terme. Certains véhicules et équipements ont atteint leurs limites techniques et économiques et leur remplacement permettrait notamment de réduire les frais de réparation, d'améliorer la disponibilité du matériel et de préserver la qualité des prestations. Il présente plusieurs principes retenus pour le renouvellement du parc : remplacer les équipements obsolètes ou trop coûteux à entretenir, réduire l'âge moyen du parc, privilégier les engins polyvalents, limiter les doublons et optimiser leur utilisation. Il souligne également la volonté de développer les collaborations avec d'autres collectivités publiques, notamment le Canton, afin de mutualiser certains équipements spécialisés. Il relève que le renouvellement du parc constitue également une opportunité de contribuer aux objectifs climatiques communaux. Lorsque les conditions techniques le permettent, les nouveaux équipements privilégieront des motorisations électriques ou des technologies plus performantes sur le plan énergétique. Les mesures prévues devraient permettre une réduction d'environ 16,3 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit près de 7 % des émissions actuelles du parc, ainsi qu'une diminution de la consommation d'énergie fossile et une amélioration de la qualité de l'air. Il souligne enfin que le renouvellement du matériel améliorera les conditions de travail du personnel grâce à des équipements plus sûrs, ergonomiques et confortables, contribuant à réduire la pénibilité de certaines tâches. Les gains d'efficacité attendus sont estimés à environ 0,15 EPT. Il précise que le crédit-cadre de 1,25 million CHF constitue un investissement nécessaire à la continuité et à la qualité des prestations communales. Les charges financières annuelles sont estimées à 75'400.- CHF pour la Ville et à CHF 87'100.- CHF pour les deux fonds autofinancés, digues et déchets.

**M. Michel Rion**, CS-POP et VERT·E·S, remercie les services communaux pour la qualité et la transparence du rapport. Il indique que son groupe ne remet pas en question la nécessité de renouveler le parc, compte tenu de l'ancienneté des équipements, des exigences techniques et des normes de sécurité. Il salue la priorité

donnée aux solutions les plus écologiques, notamment aux véhicules électriques lorsque les contraintes techniques le permettent. Il souhaite que cette orientation reste évolutive en fonction des progrès technologiques, tout en relevant également positivement la recherche de polyvalence des équipements et l'objectif d'optimiser l'utilisation des ressources communales. Il encourage enfin le développement des collaborations avec le Canton et les communes voisines afin de mutualiser les coûts et les compétences. Son groupe accepte l'entrée en matière et soutiendra le crédit-cadre.

**M. Dominique Bättig**, UDC, estime que le projet mérite d'être salué. Il indique avoir pu prendre connaissance du matériel et obtenir des réponses à ses questions. Il considère que le concept est pertinent, notamment en raison de la place accordée à l'électrique et à la mutualisation avec d'autres prestataires de services. Il encourage le Conseil communal à conserver cette manière de travailler dans d'autres domaines.

**M. Marc Ribeaud**, PSD-JSJ, intervenant à titre personnel, souligne l'importance accordée à l'amélioration de la qualité du travail et à la réduction de la pénibilité pour le personnel. Il relève que le crédit-cadre s'étend sur plusieurs années et que les technologies et les modèles disponibles évolueront durant cette période. Il souhaite que les futurs choix d'équipements permettent, lorsque cela est possible, de réduire au maximum l'exposition du personnel aux gaz d'échappement et au bruit.

[Entrée en matière non combattue]

Discussion de détail :

**M. Loïc Schindelholz**, PLR et PVL, salue l'intégration de véhicules électriques dans le crédit-cadre et demande si les coûts liés aux bornes de recharge, au raccordement électrique, à la puissance nécessaire et à l'entretien des installations sont compris dans le crédit. Il souhaite également savoir si l'infrastructure de recharge actuelle sera suffisante à l'avenir ou si des crédits complémentaires devront être sollicités.

**M. Emmanuel Koller** indique que les bornes électriques actuellement disponibles au centre d'entretien sont suffisantes pour les deux nouveaux véhicules électriques prévus. Il précise qu'une étude est menée conjointement avec les SID afin d'équiper le centre de la Voirie de panneaux solaires. Il explique que l'évolution future des technologies, notamment l'amélioration des batteries pour les véhicules nécessitant davantage de puissance, permettra éventuellement d'éviter certaines recharges en cours de journée. Les besoins en bornes et en puissance électrique devront toutefois être réévalués ultérieurement dans le cadre de cette évolution.

**DÉCISION :** le crédit-cadre 2026-2029 de 1'250'000.- CHF pour le remplacement et l'achat de véhicules, machines et outillage pour la Voirie communale et le service est accepté à l'unanimité.

## 9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/26 « MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS », LE CENTRE, M. SERGE BEURET

[Préavis positif du Conseil communal]

**Mme Céline Petermann**, Le Centre, intervient au nom de M. Serge Beuret, auteur de la motion, absent lors de la séance. Elle indique que la motion vise à instaurer une nouvelle directive permettant de reconnaître sur un pied d'égalité les actrices et acteurs du sport et de la culture. Elle rappelle que la Commune distingue déjà les engagements et les réussites dans ces deux domaines, mais selon des cadres différents. L'objectif consiste à garantir une reconnaissance équitable sans pour autant confondre les critères propres au sport et à la culture. Elle relève que le Conseil communal reconnaît la pertinence de cette démarche et propose d'accepter la motion. Elle indique que le Service CSE partage cette volonté et envisage notamment l'organisation d'une cérémonie annuelle commune réunissant les différentes distinctions. Elle souligne toutefois que les spécificités de chaque domaine devront être respectées : les résultats sportifs sont généralement mesurables, alors que la reconnaissance des contributions culturelles repose davantage sur des critères qualitatifs. Elle estime qu'une future directive devra donc assurer un cadre cohérent tout en tenant compte de ces différences. Cette démarche permettra de mieux valoriser les personnes qui contribuent, par leur engagement, leur talent et leur investissement à la vie de la commune. Elle invite le Conseil de Ville à soutenir la motion conformément au préavis favorable du Conseil communal.

**M. Claude Schlüchter** confirme le préavis favorable du Conseil communal à la prise en considération de la motion. Il indique que l'objectif d'une reconnaissance équitable des acteurs culturels et sportifs est largement partagé et qu'une cérémonie commune pourrait être organisée avant même une refonte complète des directives existantes. Il relève toutefois deux éléments essentiels pour la mise en œuvre d'une directive commune. Le premier concerne la spécificité des critères d'attribution. Il rappelle que, contrairement au sport, où les résultats peuvent généralement être mesurés de manière factuelle, notamment par les classements ou les temps réalisés, l'évaluation du mérite culturel repose sur des critères plus qualitatifs et complexes. Il estime dès lors qu'une convergence des cérémonies est parfaitement envisageable, mais que les critères d'attribution devront continuer à respecter les particularités propres aux milieux sportif et culturel. Le deuxième élément concerne la rationalisation globale du système de distinctions. Il indique que l'élaboration d'une directive commune ne doit pas uniquement conduire à multiplier ou regrouper les distinctions existantes, mais

également permettre de revoir les critères actuels. Il envisage notamment de restreindre et de préciser certains critères sportifs afin d'éviter un effet de « saupoudrage » et de redonner davantage de valeur aux distinctions, tout en élargissant et en précisant les critères applicables au domaine culturel. Il précise qu'une refonte complète nécessitera une consultation des milieux concernés et un certain délai. Le Conseil communal propose ainsi que la nouvelle directive unique et le nouveau format de cérémonie entrent en vigueur au début de la prochaine législature, soit le 1er janvier 2028. Ce délai doit permettre de mener les travaux préparatoires et les consultations nécessaires.

**M. Dominique Bättig**, UDC, considère que la question posée par la motion est importante. Il rappelle, sur le plan historique, que le rapprochement entre culture et sport a parfois été utilisé dans des régimes totalitaires à des fins de glorification politique ou nationale. Il précise toutefois qu'il ne considère pas que cette situation soit transposable au contexte communal actuel. Il relève que les mérites sportifs peuvent généralement être évalués sur la base de résultats objectifs, alors que les mérites culturels reposent davantage sur des appréciations qualitatives et peuvent, selon lui, soulever des questions idéologiques. Il estime dès lors qu'une réflexion approfondie doit être menée en commission afin de définir ce qui constitue un mérite culturel et de déterminer les critères permettant de l'évaluer. Il considère que les notions de mérite sportif sont relativement claires, tandis que la définition du mérite culturel nécessite un débat plus large. Il souhaite notamment que soient discutées les notions de culture populaire, de culture au service de la collectivité et de culture pouvant être influencée par différents groupes. Il estime qu'un travail de fond est nécessaire pour parvenir à des critères d'attribution équitables et indique qu'il soutiendra la motion à condition qu'un travail préparatoire équilibré soit mené et que les différents milieux concernés puissent être entendus.

**M. Claude Schlüchter** confirme que cette démarche est précisément prévue dans le calendrier proposé par le Conseil communal. Il rappelle qu'il reste environ dix-huit mois avant l'entrée en vigueur souhaitée de la nouvelle directive et indique que les deux commissions actuellement compétentes, soit la Commission de la culture et la Commission des sports, seront réunies afin de travailler conjointement sur ce dossier. Selon lui, cette démarche permettra de croiser les regards et de mener la réflexion évoquée par M. Bättig. Il rappelle également qu'à partir de 2028, sous réserve de la nouvelle organisation des départements, une seule commission pourrait être compétente pour ces domaines. Il précise que la composition et le nombre de membres de cette future commission devront encore être déterminés. Il confirme ainsi que la discussion sur les critères, les modalités de reconnaissance et l'organisation des distinctions pourra être menée de manière approfondie dans le cadre des travaux préparatoires à la nouvelle directive.

**DÉCISION :** la motion 5.02/26 est acceptée à l'unanimité.

**10. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/26 « FAVORISER LES CONDITIONS CADRES POUR UNE CULTURE BIOLOGIQUE À LARGE ÉCHELLE DE CHAMPIGNONS ALIMENTAIRES, THÉRAPEUTIQUES ET DÉTOXIFIANTS EN VILLE DE DELÉMONT. UNE OPTION D'AVENIR? », UDC, M. DOMINIQUE BÄTTIG**

[Préavis négatif du Conseil communal]

**M. Dominique Bättig**, UDC, présente son postulat comme une proposition innovante visant à explorer de nouvelles perspectives écologiques, coopératives et thérapeutiques. Il indique avoir été encouragé par des publications récentes consacrées au potentiel des champignons et estime qu'il convient de créer les conditions permettant à de telles activités de se développer à Delémont, même si leur concrétisation n'est pas immédiate. Il souligne l'importance écologique des champignons, notamment leur rôle dans les écosystèmes, leur association symbiotique avec les plantes, le recyclage des matières organiques et la fertilité des sols. Il relève également leur capacité d'adaptation, de survie et de communication, qu'il considère particulièrement intéressante dans le contexte des crises écologiques et environnementales actuelles. Il évoque ensuite le potentiel thérapeutique de certaines substances naturelles issues des champignons et des plantes. Il estime que la recherche pharmaceutique exploite déjà de nombreuses substances présentes dans la nature et considère qu'il serait intéressant de développer leur utilisation de manière intelligente, notamment dans le domaine médical. Il souligne également que certaines espèces de champignons sont présentes dans la région jurassienne et considère qu'il existe un potentiel de développement local. Il rappelle qu'une entreprise cultivant des champignons aurait déjà été active dans le secteur de la Brasserie et estime qu'il devrait être possible d'identifier à Delémont des locaux adaptés, notamment pour la production de champignons gastronomiques ou de certaines variétés dites adaptogènes. Il évoque à ce titre la possibilité d'utiliser des friches industrielles, voire certains anciens sites ou espaces souterrains, et estime que la Commune pourrait au moins poser les premiers jalons permettant de favoriser l'émergence d'une telle activité économique. Il précise qu'il ne demande pas à la Ville d'investir directement mais souhaite que les conditions cadres favorables à l'initiative privée soient réunies.

**M. Emmanuel Koller** répond que le Conseil communal reste attentif aux projets innovants et soutient, dans la mesure de ses compétences, les initiatives susceptibles de contribuer au développement local. Il estime qu'un projet de culture de champignons pourrait notamment trouver sa place dans une friche industrielle ou dans d'autres locaux appropriés et assure que le Conseil communal serait disposé à soutenir ce type de projet. Toutefois, le Conseil communal considère que cette activité ne fait pas partie des missions prioritaires de la

Ville. Il estime également que l'investissement dans une filière économique spécifique relève avant tout de l'initiative privée et de l'entrepreneuriat.

**M. Jacques Riat**, PSD-JSJ, relève que M. Bättig a présenté les différents avantages et utilisations possibles des champignons, notamment dans les domaines culinaire et thérapeutique. Il observe avec intérêt que le postulat met en évidence le rôle que peut jouer une collectivité publique dans la création de conditions cadres favorables à l'activité économique. Cette approche contraste, selon lui, avec les positions habituellement défendues par l'UDC en faveur de la liberté économique, de la responsabilité individuelle et d'une intervention limitée de la commune ou de l'État. Son groupe serait davantage favorable à cette réflexion sur les conditions cadres dans le domaine environnemental, notamment dans le contexte actuel de canicule et de dérèglement climatique. Il relève toutefois qu'il existe actuellement d'autres priorités que le développement de la filière des champignons, malgré l'intérêt indéniable du sujet. Il considère que la réponse du Conseil communal, qui reconnaît l'intérêt du projet tout en proposant le rejet du postulat au motif qu'il ne relève pas des missions prioritaires de la Commune, manque quelque peu d'ouverture. Il estime que la Ville pourrait au minimum accueillir les éventuelles demandes d'entrepreneurs et examiner les possibilités de soutien ou d'orientation vers les acteurs compétents. Toutefois, comme élément positif, le Conseil communal se dit attentif aux projets innovants susceptibles de s'implanter dans une friche industrielle. Il précise que son groupe a dès lors décidé de laisser la liberté de vote, estimant qu'il n'est pas possible de défendre intégralement le postulat tel qu'il est présenté, mais pas davantage de soutenir sans réserve son rejet par le Conseil communal.

**DÉCISION :** le postulat 4.01/26 est refusé par 26 voix contre 5, il y a 3 abstentions.

**11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/26 « Y-A-T-IL "DE L'EAU DANS LE GAZ" DANS LES RELATIONS ENTRE LE PROMOTEUR DE L'ÉCOQUARTIER ET LES SERVICES INDUSTRIELS DE DELÉMONT? », PLR ET PVL, M. PASCAL DOMONT**

Le groupe PLR et PVL est partiellement satisfait. La discussion est ouverte.

**M. Vincent Barraud**, PSD-JSJ, indique que son groupe souhaiterait que la réponse du Conseil communal soit plus précise et didactique afin de permettre à la population et aux habitants de l'Écoquartier de mieux comprendre la situation. Il relève qu'il est clair que la production, l'acheminement et le comptage de l'énergie et de la chaleur sont réalisés au moyen d'installations appartenant aux SID. Il estime toutefois qu'il serait utile de préciser qui a construit les installations situées après les compteurs, qui en est propriétaire et si cette propriété fait actuellement l'objet d'une contestation.

**M. Christophe Badertscher** apporte des précisions afin de clarifier une situation qu'il reconnaît comme particulièrement complexe. Il explique que la Ville, respectivement les SID, sont propriétaires des installations liées à la production d'énergie, notamment des panneaux photovoltaïques, des installations géothermiques et des compteurs. Il précise qu'un litige existe concernant cette partie des installations, mais que celui-ci porte essentiellement sur des questions de garantie et non sur le fonctionnement de la production ou du comptage de l'énergie. Il indique que les installations de distribution et de réglage ne sont en revanche pas propriété de la Ville ou des SID. Il estime que cette distinction est importante pour comprendre les difficultés rencontrées actuellement et relève que certains habitants de l'Écoquartier font face à des factures énergétiques particulièrement élevées. Il explique qu'il est actuellement difficile de déterminer dans quelle mesure ces coûts résultent de problèmes liés au système de distribution ou de pratiques d'utilisation des bâtiments. Il rappelle notamment que l'occupation d'un bâtiment Minergie implique certaines pratiques spécifiques, différentes de celles qui peuvent être appliquées dans un bâtiment conventionnel. Il est donc nécessaire de distinguer les problèmes techniques relevant du système de distribution des comportements et usages des habitants. Il précise que la Ville n'est pas responsable du réglage du système de distribution, pas plus qu'elle n'a pour mission de définir les bonnes pratiques à communiquer aux habitants. Il indique toutefois que la Commune intervient malgré tout de manière volontaire afin de contribuer à la résolution du problème. Il explique que la Municipalité apporte son soutien au promoteur et à la gérance, notamment en fournissant des conseils aux habitants par le biais de séances d'information. Il indique également que son département a engagé environ 20'000.- CHF pour faire intervenir un spécialiste chargé de fournir des conseils et de procéder à des contrôles des systèmes qui ne sont pourtant pas propriété communale. A son sens, cet engagement démontre la volonté de la Ville d'améliorer les conditions de vie de la population de l'Écoquartier. Il souligne que le bon fonctionnement et le remplissage de l'Écoquartier constituent un intérêt pour la Commune et indique que la situation n'est pas encore totalement réglée mais qu'elle évolue dans la bonne direction. Il annonce que les SID solliciteront la gérance et le promoteur avant la prochaine période de chauffe afin de s'assurer que les problèmes soient traités et que les habitants puissent bénéficier de factures correspondant aux caractéristiques énergétiques des bâtiments Minergie. Il conclut que le dossier reste ouvert et qu'il demeure disponible pour répondre aux questions et poursuivre les démarches nécessaires à sa clôture.

**12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/26 « DÉSENCHANTEMENT DU PHÉNOMÈNE DES "NOUVEAUX FRONTALIERS". IL FAUDRA PRENDRE DES MESURES. », UDC, M. DOMINIQUE BÄTTIG**

**M. Dominique Bättig**, UDC, n'est pas satisfait. La discussion est ouverte.

**M. Dominique Bättig**, UDC, estime que la réponse contient essentiellement des considérations générales et politiquement correctes, alors que la problématique des travailleurs frontaliers atteint, selon lui, les limites de sa viabilité. Il relève que le phénomène pose notamment des problèmes en matière d'environnement, de circulation et de niveaux de salaires, mais souhaite surtout attirer l'attention sur ses conséquences croissantes dans les régions frontalières françaises. Il constate une augmentation des prix de l'immobilier et des loyers ainsi que l'installation de travailleurs venant de régions françaises de plus en plus éloignées, certains ne pouvant plus se loger à proximité de leur lieu de travail en Suisse. Il estime que cette évolution crée des conditions de vie qui ne sont pas satisfaisantes et que le modèle actuel n'est pas durable. Il mentionne l'idée, parfois avancée, d'implanter les entreprises à proximité de la frontière afin de limiter les problèmes de circulation, tout en reconnaissant que cette solution n'est pas nécessairement viable. Il considère qu'une prise de conscience politique de cette problématique est nécessaire et recommande notamment de consulter un reportage de la RTS qu'il juge particulièrement lucide et neutre sur le sujet, ainsi qu'un article du magazine *Bilan* consacré au désenchantement lié au phénomène des frontaliers. Il estime que les espoirs initiaux liés à ce modèle économique sont aujourd'hui remis en question, les difficultés étant de plus en plus nombreuses et s'étendant désormais aux territoires français concernés. Il considère que la France devra également prendre des mesures. Il précise que son intervention ne vise pas les travailleurs frontaliers en tant que tels, mais le modèle économique consistant à faire travailler en Suisse une main-d'œuvre qui réside toujours plus loin de son lieu de travail. Il estime que les personnes travaillant dans les entreprises locales devraient, dans la mesure du possible, pouvoir vivre à proximité, participer à la vie économique et sociale locale et contribuer au bien-être de la région, plutôt que de multiplier les trajets pendulaires dans des conditions de circulation toujours plus difficiles.

**13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/26 « ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE: UN DOSSIER DÉFINITIVEMENT ENTERRÉ? », CS-POP ET VERT-E-S, MME MÉRANE WOUDMAN**

**Mme Mélane Woudman**, CS-POP et VERT-E-S, n'est pas satisfaite. La discussion est ouverte.

**Mme Mélane Woudman**, CS-POP et VERT-E-S, indique ne pas être satisfaite de la réponse apportée. Elle estime qu'après de nombreuses années de discussions, l'absence de calendrier concret et la volonté d'agir uniquement lorsqu'une opportunité de rénovation se présente ne sont pas acceptables pour son groupe. Elle relève que, malgré les questionnements récurrents sur le sujet, l'ensemble des bâtiments communaux n'est toujours pas accessible après près de vingt ans. Elle constate qu'aucun projet n'a été entrepris spécifiquement pour adapter les bâtiments publics et estime que cette situation démontre que l'accessibilité et l'intégration ne constituent pas une priorité suffisante pour les autorités. Elle considère que la question de l'accessibilité reste trop souvent secondaire dans les projets de rénovation. Elle cite notamment la récente demande de crédit concernant la rénovation du bâtiment de la Gare 11, dont l'adaptation ne sera que partielle puisque le premier étage restera inaccessible. Elle relève que la réponse mentionne la volonté de rendre accessibles les guichets d'accueil, mais s'interroge sur les conséquences concrètes de la situation pour une personne à mobilité réduite qui souhaiterait travailler dans l'administration, devenir membre du législatif ou de l'exécutif communal. Elle rappelle également la problématique persistante de l'Hôtel de Ville. Elle relève qu'un montant de 4,8 millions CHF a néanmoins été avancé et qu'il représente un tiers de ce qui était estimé pour la réalisation d'une passerelle au-dessus des voies CFF, tout en précisant que le coût pourrait être sensiblement supérieur sans que son montant définitif soit connu. Elle estime que, compte tenu des investissements importants réalisés ces dernières années dans d'autres domaines, la priorité accordée à l'accessibilité ne semble pas évidente. Elle conclut que l'argument financier ne lui paraît désormais plus suffisant pour justifier l'absence d'avancée concrète sur ce dossier.

**M. Claude Schlüchter** rappelle que la réponse du Conseil communal indique une volonté d'agir par anticipation et surtout lorsque des opportunités se présentent. Il précise que cette position a également été rappelée devant la Commission de gestion et celle des finances. Il indique que, si le Conseil de Ville devait être amené à se prononcer sur un budget ou un crédit général destiné à réaliser des travaux d'accessibilité, l'Exécutif serait disposé à mettre en œuvre les décisions prises. Il estime toutefois qu'il convient également d'envisager des solutions moins coûteuses, qui sont parfois trop rapidement écartées. À titre d'exemple, il évoque l'Hôtel de Ville et rappelle avoir lui-même été confronté aux difficultés liées à l'escalier de 84 marches après une opération de la hanche. Il s'interroge sur la possibilité d'utiliser et de mutualiser la salle du Parlement afin d'y tenir les séances du Conseil de Ville, plutôt que de considérer systématiquement la nécessité d'investir dans l'accessibilité de la salle actuelle. Il estime que cette solution mérite d'être examinée, même si elle implique de renoncer à utiliser exclusivement les locaux actuels. Il conclut que des actions concrètes doivent être envisagées et rappelle que la responsabilité de faire avancer ce dossier incombe non seulement à l'Exécutif, mais également au Conseil de Ville.

**14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/26 « PRIX DU GAZ: DE 13% DE BAISSÉ À QUELLE HAUSSE? », PLR ET PVL, M. NICOLAS KOCHER**

**M. Nicolas Kocher**, PLR et PVL, est satisfait.

**15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/26 « PEUT-ON INSTALLER DES POMPES À CHALEUR (PAC) PRESQUE PARTOUT? », PSD-JSJ, M. MARC RIBEAUD**

**M. Marc Ribeaud**, PSD-JSJ, est satisfait.

**16. RAPPORT DE RÉALISATION DES MOTIONS 5.01/25 « RÉORGANISATION STRUCTURELLE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE » ET 5.08/25 « SUPPRESSION DE 14 EPT ET IMPACT SUR LES PRESTATIONS À LA POPULATION ET SUR L'ADMINISTRATION DES PRÉCISIONS SVP! »**

Les deux motions sont traitées conjointement avec l'accord de leurs auteurs. M. Frein se déclare satisfait du rapport, tandis que Mme Mérané Woudman ne l'est pas. La discussion est ouverte.

**M. Matthieu Weissbrodt**, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe prend acte du rapport et remercie le Conseil communal pour le travail réalisé. Il exprime toutefois une profonde déception quant au traitement de la motion, qui demandait selon lui une analyse des conséquences concrètes des suppressions d'effectifs sur les prestations à la population, le fonctionnement des services et les conditions de travail du personnel communal, et non un simple inventaire des postes supprimés. Il rappelle que la motion 5.01/25 reconnaissait elle-même que la réduction de 14 EPT pouvait conduire à la remise en cause de certaines prestations. Il estime dès lors que les conséquences de ces réductions auraient dû être rendues transparentes et assumées politiquement. Il relève que le rapport affirme à plusieurs reprises que les prestations sont maintenues, qu'aucune prestation n'est supprimée et que les réductions d'effectifs peuvent être absorbées par des réorganisations ou des gains d'efficience. Il estime cependant que le rapport n'explique pas suffisamment comment cette situation est concrètement assurée. Il cite notamment la Maison de l'enfance, où plus de trois EPT ont été réduits, la conciergerie, dont les effectifs diminuent alors que l'entretien des bâtiments doit être maintenu, ainsi que la piscine, où près d'un EPT est supprimé malgré les exigences de sécurité et de surveillance des bassins. Il s'interroge également sur les conséquences des réductions dans les équipes administratives, techniques et de soutien. Il précise que son groupe ne conteste pas la possibilité d'améliorer l'organisation et l'efficience de l'administration, mais estime qu'il ne suffit pas d'affirmer que les prestations sont maintenues. Il demande que soient identifiés les travaux supprimés, réorganisés, transférés ou assumés différemment, en rappelant que la suppression d'un poste ne fait pas automatiquement disparaître la charge de travail. Il relève par ailleurs que les réductions concernent en grande partie des fonctions essentielles au quotidien de la population, souvent moins visibles dans les débats politiques. Il souligne que plusieurs de ces métiers sont majoritairement exercés par des femmes et par des personnes aux revenus relativement modestes. Il considère ainsi que la question est également sociale et politique et s'interroge sur la répartition de l'effort demandé à l'administration, ainsi que sur la charge de travail supportée par le personnel lorsque les effectifs diminuent. Il relève enfin que le rapport affirme qu'aucune prestation n'est supprimée tout en précisant que certaines réductions pourraient être reconsidérées si elles entraînaient des surcharges ou compromettaient le fonctionnement des services. Il estime que cette situation justifie davantage de transparence et annonce qu'une nouvelle motion sera déposée par son groupe afin de proposer un outil et des indicateurs permettant de mieux suivre les effets des réductions d'effectifs. Il conclut que son groupe attendait une explication concrète de la manière dont les prestations sont maintenues et une analyse permettant au Conseil de Ville et à la population de comprendre les effets réels des décisions prises. Il estime que cet objectif n'a été que partiellement atteint.

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, indique que le groupe socialiste partage les réserves exprimées par le groupe CS-POP et VERT·E·S et estime que les deux motions auraient dû être traitées séparément afin de conserver davantage de visibilité sur les demandes respectives. Il reconnaît la qualité et la précision du rapport, mais relève que la projection présentée dépasse la réduction initialement prévue de 14 EPT, avec une diminution estimée à 18 ou 19 EPT à l'horizon 2030. Il se réfère notamment au chapitre 6 consacré à l'évolution de la dotation et à la gestion des effectifs. Il relève que le Conseil communal indique que de futures suppressions de postes pourront être envisagées, mais qu'elles ne seront proposées qu'une fois consolidées et documentées. A son avis, cela signifie que les 18 ou 19 EPT annoncés ne sont pas encore définitivement consolidés. Il relève également que certains EPT pourraient être réalloués en fonction de projets spécifiques. Il cite notamment les Arquebusiers, l'avenue de la Gare, le développement des politiques sociales et la conception directrice de l'énergie. Il rappelle également que 0,2 EPT de CSJL a récemment été attribué à la Maison de quartier. Il considère que ces différents projets rendent difficile une projection fiable jusqu'en 2030 avec une diminution de 18 ou 19 EPT, dès lors que de nouvelles décisions politiques pourraient nécessiter des ressources supplémentaires. Il relève encore les notions de modernisation, d'optimisation, de réorganisation administrative et de remodelage des structures communales présentes dans le rapport et il constate que leur contenu concret reste encore peu clair. Il en va de même, selon lui, pour la stratégie de flexibilisation des ressources. Il estime que la réduction d'environ 18 EPT représente une économie de l'ordre de 3 millions CHF, mais que la question essentielle reste celle des moyens disponibles pour mettre en œuvre les futurs projets. Il considère que le Conseil de Ville devra effectuer des choix politiques et s'interroger notamment sur la capacité de l'administration à assurer les nouvelles prestations liées à la stratégie énergétique avec des effectifs réduits. Il conclut que le rapport est complet et bien rédigé mais qu'il laisse

subsister d'importantes interrogations sur l'évolution des effectifs et les moyens nécessaires à la réalisation des projets futurs.

**Damien Chappuis**, maire, répond avoir entendu la déception exprimée par le groupe CS-POP et VERT-E-S. Il relève que le groupe a déposé une nouvelle intervention visant à obtenir des compléments d'information et précise que celle-ci permettra au Conseil communal d'apporter davantage de précisions sur les conséquences des réductions d'effectifs sur les prestations. Il reconnaît que le rapport affirme le maintien des prestations sans expliquer suffisamment la manière dont celui-ci est assuré et il admet que cet aspect devra être davantage documenté. Il précise que le Conseil communal a cherché à améliorer l'efficacité et l'organisation de l'administration et à identifier les possibilités d'économies sans supprimer de prestations. Concernant les remarques du groupe socialiste, il rappelle que la motion imposait une réduction de 14 EPT et que ce groupe l'avait également signée et défendue. Il explique que la projection à l'horizon 2030 vise à présenter la situation qui résulterait du maintien des conditions actuelles. La réduction estimée à 18 ou 19 EPT constitue ainsi une projection et non une décision définitive. Il souligne que cette projection peut évoluer en fonction des nouveaux projets, des nouvelles ambitions politiques et des interventions qui pourraient être déposées au Conseil de Ville et nécessiter des ressources supplémentaires. Il revient sur la stratégie de flexibilisation des ressources et explique qu'un nouveau projet pourrait nécessiter des ressources supplémentaires, notamment lorsque son financement peut être assuré par des ressources externes ou par son autofinancement. Il indique que le Conseil communal souhaite examiner la possibilité de disposer d'une certaine marge de manœuvre pour adapter les ressources internes sans devoir systématiquement procéder à la création formelle d'un nouveau poste devant le Conseil de Ville. Il précise que la même réflexion doit être menée concernant les suppressions de postes. La Commune dispose actuellement de 189,14 EPT et la projection fait apparaître une réduction d'environ 20 EPT. Il estime qu'il ne serait pas nécessairement pertinent de fixer immédiatement la dotation à environ 170 EPT et de supprimer formellement tous les postes correspondants, car cela priverait l'Administration d'une marge de manœuvre utile pour répondre à de futurs besoins. Il confirme enfin qu'un projet de modernisation de l'Administration est en cours de finalisation au sein du Conseil communal. Il annonce que les groupes politiques et les commissions concernées en seront saisis à la rentrée, en août ou au début du mois de septembre, afin de disposer des informations nécessaires. Il réaffirme la volonté du Conseil communal de travailler en collaboration avec le Conseil de Ville et les commissions concernées, avec un maximum de transparence, afin de garantir les prestations nécessaires à la population tout en maintenant des finances communales saines.

## 17. **DIVERS**

Il n'y a pas de divers.

### **Interventions déposées :**

- interpellation 3.02/26 « Stratégie immobilière », Mme Fanny Wisler, PSD-JSJ
- motion 5.05/26 « Un outil de pilotage et des indicateurs dans le cadre de la réorganisation de l'administration », M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et Vert-e-s
- motion 5.06/26 « Une Avenue de la Gare piétonne », Mme Mélane Woudman, CS-POP et Vert-e-s
- postulat 4.03/26 « Améliorer encore l'utilisation du langage simplifié dans les messages du Conseil communal et du Conseil de Ville en recourant aux compétences locales en pratique de bande dessinée. » M. Dominique Bättig, UDC
- postulat 4.04/26 « Période estivale : prévoir un système d'ombrage dans le cadre de l'aménagement urbain », Mme Florine Jardin, PCSI
- question écrite 2.10/26 « La Commune de Delémont a-t-elle un plan pour la climatisation des écoles, de certains locaux de l'administration, crèches ou institutions d'accueil social ? », M. Dominique Bättig, UDC
- question écrite 2.11/26 « Aménagements des alentours, que fait la ville en attendant la révision du RCC ? », Mme Céline Blaser, CS-POP et Vert-e-s

La séance est levée à 21h35.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire :

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 8 septembre 2026